

ENQUÊTE RELATIVE

Au

projet de modification du tracé de la servitude de passage des piétons en bordure du littoral

En exécution de l'arrêté du 25 JUIN 1981 de Monsieur le Préfet

de St-Pierre et St-Paul je, soussigné, M. BEAUDOUIN Désiré

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant 31 jours consécutifs (sauf les <sup>Dimanches</sup> dimanches et jours fériés) de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures à 18 heures

les observations du public.

A St-Nalo le 7 Juillet 1981

*[Signature]*

Première journée :

Le 15 Août 1981 de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Observations de M. Monsieur et Madame Gabriel Vajht du Stught  
→ Ren Emerance avenue Paul Thorel 35800 Dinard  
avenue Jougnaud 75117 Paris

1° les plans du dossier mis à l'enquête sont très fautive en ce qui concerne l'ouest de Port Salut, ils font bien mention du chemin "bétonné" qui longe la mer, mais ces mêmes plans omettent de mentionner que ce chemin existe tout le long de l'axe de Port Salut et se prolonge jusqu'à la plage de l'Écluse à Dinard et même au-delà.

2° Dans ces conditions, les plans ne font pas apparaître que le tracé proposé pour l'exercice de la servitude de passage manque

*C'est une protestation écrite le nouveau tracé de Port Salut. Vajht ne figure pas dans le dossier.*

